



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

n° 187-20 C

Objet : *RD - Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord »*

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 66

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Lionel Mithieux - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Philippe Ferrari à Marie Perrier - de Martine Lambert à Alain Thieffinat - de Gaetan Pauchet à Raphaële Mouric - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes

- conseillers excusés : 8

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Isabelle Dunod - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

délibération n° 187-20 C

objet **RD - Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord »**

Thierry Repentin, vice-président chargé de l'habitat et du foncier associé, expose que l'Etat a mis en place le Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) avec pour objectif une baisse significative du nombre de personnes sans domicile sur les cinq ans.

Le Plan logement d'abord propose une réforme structurelle de l'accès au logement en privilégiant le développement de solutions pérennes d'accès ou de retour au logement, plutôt que la multiplication de réponses d'hébergement de court terme.

Ce cadre d'action s'articule autour de cinq priorités :

- Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées.
- Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées.
- Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement.
- Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle.
- Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du logement d'abord.

L'Etat a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) local qui vise la désignation de nouveaux territoires de mise en œuvre accélérée du plan. Les collectivités retenues dans le cadre de cet AMI mettront en place des plans d'actions territoriaux dans le cadre du plan national et en organiseront la coordination et le suivi. Ap-puyées par les services de l'Etat et accompagnées d'un réseau de partenaires locaux, les collectivités viseront une baisse significative du sans-abrisme sur leur territoire grâce à une utilisation optimisée des dispositifs existants et des moyens dédiés alloués par l'AMI.

L'Etat et le Département ont élaboré un nouveau Plan départemental d'accueil pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) pour la période 2020-2024. Dans le cadre de ce nouveau plan, qui a d'ores et déjà intégré dans ses orientations les axes du Plan logement d'abord, il est recherché la mise en place de gouvernances territorialisées à l'initiative des collectivités territoriales volontaires afin d'améliorer la mise en œuvre des actions.

Le territoire de Grand Chambéry constitue un enjeu fort en Savoie dans le cadre de ce plan. Représentant 31 % de la population de la Savoie, le territoire présente une précarité plus marquée : 47 % d'allocataires du RSA du Département, un taux de pauvreté à 11,9 % contre 10,1 % au niveau départemental. Même s'il concentre une forte part de l'offre d'hébergement du département et une offre en logements sociaux représentant quasiment 1/4 des résidences principales, le contexte du logement reste tendu en particulier sur les petits logements.

La crise sanitaire actuelle accélère la fragilisation des plus fragiles et il a déjà été constaté une augmentation des situations de précarité, avec une sollicitation plus importante du SIAO73 (service intégré d'accueil et d'information) qui centralise les demandes d'hébergement et de logements adaptés.

Répondre à l'AMI du Plan logement d'abord constitue pour Grand Chambéry un engagement aux côtés de l'Etat et du Département pour mener une action globale en direction du logement des personnes défavorisées mais aussi développer une action renforcée auprès des publics sans domicile.

La réponse à l'AMI doit être apportée le 11 janvier 2021 au plus tard auprès de la DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement).

Cette réponse sera coconstruite avec l'Etat, le Département et les acteurs locaux.

Grand Chambéry s'engagera notamment dans cette réponse à :

- définir avec l'Etat, le Département et les acteurs locaux une gouvernance locale en lien avec le PDALHPD,
- mettre en place à l'échelle de l'agglomération une coordination des différents acteurs visant en particulier à fluidifier les parcours de ces publics vers le logement et à les y maintenir,
- accompagner le développement d'une offre de logements abordables (PLAI adaptés, intermédiation locative dans le parc privé) notamment en fixant des objectifs sur le territoire et en étudiant la mise en place d'un levier financier,
- intégrer les publics de l'AMI comme publics prioritaires dans le cadre de la stratégie locale d'attribution des logements sociaux dont l'agglomération est chef de file,
- organiser un observatoire local du sans-abrisme en lien avec l'observatoire du PDALHPD et mener des actions de communication et de formation sur les principes du logement d'abord.

La réponse porte sur un programme d'actions à deux ans.

Un coordinateur sera mis en place pour animer cette démarche localement dans des conditions à définir avec les acteurs locaux.

Si Grand Chambéry était retenu comme lauréat de cet AMI, une convention à signer avec l'Etat qui préciserait les engagements de chacune des parties serait soumise au Conseil communautaire.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 modifiant la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu le PLUi HD de Grand Chambéry,

Vu le PDALHPD pour la période 2020-2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : autorise le président à mobiliser l'Etat, le Département et les acteurs locaux pour coconstruire une candidature,

Article 2 : autorise le président à déposer le dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord » auprès de la DIHAL et à signer tous documents dans ce cadre.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 187-20 C

Objet de l'acte : RD - Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord »

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 17 décembre 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201217-lmc1H24583H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24583H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2020

Période d'affichage : du au